

Se former aux enjeux de la mobilité : un diplôme officiel !

C'est la 1ère rentrée pour les étudiants du diplôme universitaire "Conseiller mobilité et insertion" qui doivent imaginer des solutions de déplacement faciles pour tous. Un métier dans l'air du temps qui attendait une reconnaissance.

17 février 2017 • Par Handicap.fr / E. Dal'Secco

Thèmes :

Actualité

2 Réagissez à cet article

Handicap.fr est gratuit, aidez-nous à le rester. [Soutenez-nous !](#)

23 % des Français ont déjà renoncé à un travail ou à une formation faute de moyen pour se déplacer (enquête Elabe pour LMI, janvier 2017). Que dire lorsqu'ils sont en situation de handicap ? Alors que la mobilité quotidienne demeure un facteur déterminant de l'insertion professionnelle et plus largement de l'insertion sociale en France, la création du premier Diplôme inter universitaire (DIU) « Conseiller mobilité et insertion » est une reconnaissance pour les professionnels qui exercent ces fonctions dans les structures associatives, étatiques ou locales d'insertion. Jusqu'à alors, ils ne bénéficiaient pas de formation ni de diplôme reconnu par l'Etat.



Une première promo de 13 élèves

C'est une initiative du Laboratoire de la mobilité inclusive mise en place avec l'objectif d'associer les grands acteurs de la mobilité afin d'analyser les difficultés rencontrées par les publics les plus fragiles, et notamment en situation de handicap, et de proposer des solutions. Composée de 13 étudiants, la première promotion vient de faire sa rentrée et sera diplômée en novembre 2017. A terme, l'enjeu est considérable : ce sont des centaines de conseillers qui pourraient être formés et contribuer ainsi à l'insertion sociale et professionnelle de centaines de milliers de personnes. « *Ce diplôme universitaire permettra demain de mailler l'ensemble des besoins du territoire français* », déclare Florence Gilbert, présidente du Laboratoire de la mobilité inclusive.

Un vrai métier

Le DIU « Conseiller mobilité insertion » est un diplôme de l'Ecole d'Urbanisme de Paris. Sous la forme de neuf séminaires de deux jours entre février et novembre 2017, la formation est accessible en formation continue et atteste d'un diplôme de niveau III (Bac+3). Elle propose 126 heures d'enseignements. Il s'adresse aux professionnels exerçant dans tout type de structures (associations, collectivités, entreprises, opérateurs de transport, etc.) en charge de déployer différentes formes d'accès à la mobilité.

Partager sur :

"Tous droits de reproduction et de représentation réservés. © Handicap.fr. Toutes les informations reproduites sur cette page sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par Handicap.fr. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, sans accord. Cet article a été rédigé par Emmanuelle Dal'Secco, journaliste Handicap.fr"

2 Réagissez à cet article

Thèmes :

Actualité

Handicap.fr est gratuit, aidez-nous à le rester. [Soutenez-nous !](#)

Handicap.fr vous suggère aussi...

Sur le web :



Site Mobilité inclusive

2 commentaires

Marie-Hélène

Diplôme inter universitaire (DIU) « Conseiller mobilité et insertion » Pourquoi faire un tel diplôme alors qu'il existe au sein de chaque départements français des services urbains et de transports. Qu'est ce que ça va apporter de plus? Je suis curieuse de connaître les qui composent ce cursus

Odile MAURIN

Les conseils c'est bien mais les transports accessibles c'est mieux car donner des conseils à une personne ne fauteuil ne rendra pas le bus accessible- et surtout quid du financement de ces conseillers car la PCH ne prend pas cela en compte ?

Votre nom / pseudo

Votre e-mail (obligatoire et masqué sur le site)

Votre commentaire

Visibilité

Rappel :

- Merci de bien vouloir éviter les messages diffamatoires, insultants, tendancieux...
- Pour les questions personnelles générales, prenez contact avec nos **assistants**
- Avant d'être affiché, votre message devra être validé via un mail que vous recevrez.



Handicap.fr

59 rue de l'Abondance - F-69003 Lyon France info@handicap.fr | [Handicap.fr](https://www.handicap.fr) 2002 - 2018 tous droits réservés - [Haut](#)

Page générée le 28-04-2021 10:56:10